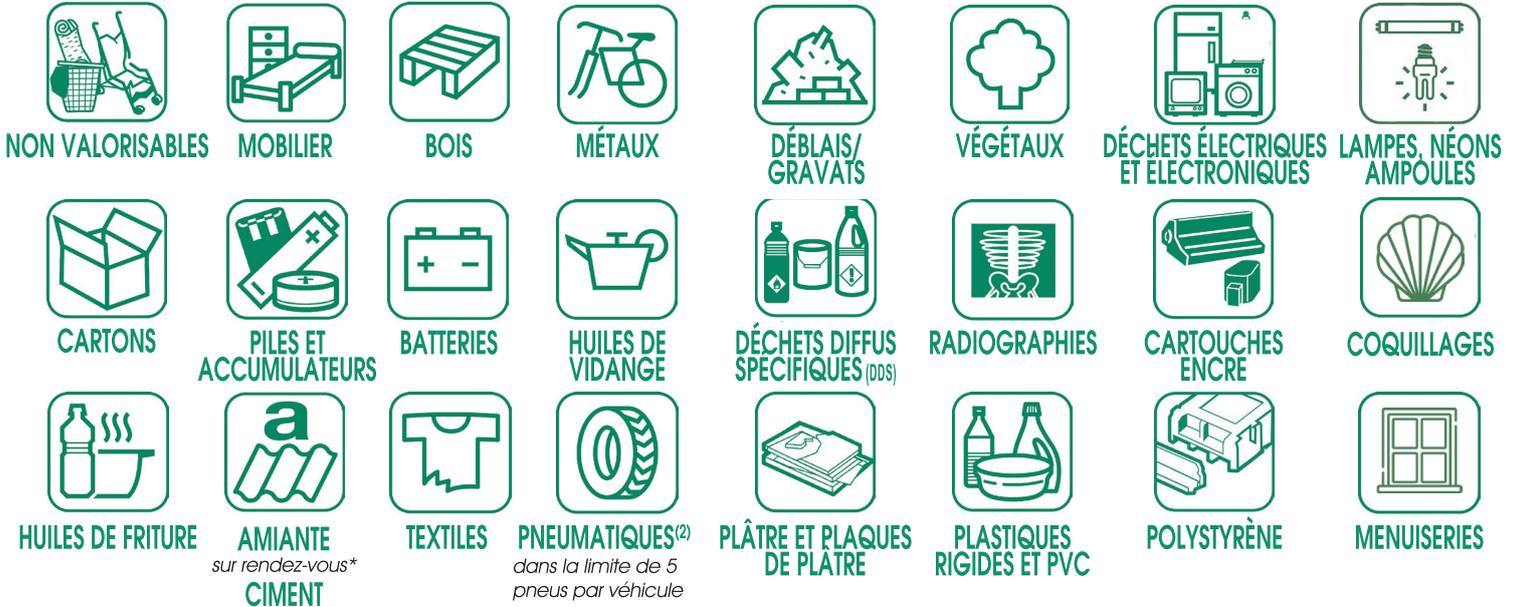




PRÉPARER SA VENUE

- ✓ Je trie mes déchets par matériau
- ✓ Je plie mes cartons
- ✓ Je me munis d'un justificatif de domicile
- ✓ J'apporte mes propres outils

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



*AMIANTE : collecte 2 fois par an à Bressuire sur rendez-vous au 05 49 81 73 95

Les déchets acceptés peuvent varier selon la déchetterie. En cas de doute, demandez à l'agent d'accueil !
Retrouvez la liste détaillée des déchets acceptés et refusés par déchetterie sur www.agglo2b.fr



LES DÉCHETTERIES

VOUS AVEZ ACCÈS À
TOUTES LES DÉCHETTERIES DE L'AGGLO !

	HORAIRES	PÉRIODE ESTIVALE
L'ABSIE ZA La Taillée	Lundi et samedi 14h - 17h30 Mercredi : 8h30 - 12h	 Horaires modifiés pour la période estivale : Consultez le site internet agglo2b.fr pour connaître les jours et horaires d'ouverture.
ARGENTONNAY Boësse - Villeneuve	Lundi et samedi 14h - 17h30 Mercredi et vendredi 8h30 - 12h et 14h - 17h30	
BRESSUIRE 21 rue Lavoisier - ZI Saint-Porchaire	Du lundi au jeudi 8h - 12h et 14h - 17h30 Vendredi et samedi 8h - 12h et 14h - 18h	
CERIZAY ZA de Longchamp	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h30 - 12h et 14h - 17h30	
MAULÉON Route de Moulins	Lundi, mercredi, vendredi et samedi 8h30 - 12h et 14h - 17h30 Jeudi : 8h30 - 12h	
MONCOUTANT-SUR-SÈVRE Maison Neuve - Route de Largeasse	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi 8h30 - 12h et 14h - 17h30	
NUEIL-LES-AUBIERS Les Forges - Route de Voultgeon	Lundi et jeudi 14h - 17h30 Mercredi et samedi 8h30 à 12h et de 14h à 17h30	

ASSEZ D'APPORTER VOS VÉGÉTAUX EN DÉCHETTERIE ?

Plutôt que de les apporter en déchetterie, **vos végétaux peuvent être utilisés dans le jardin** : en mulching pour la pelouse, en paillis pour vos massifs (feuilles mortes ou tailles de haies broyées) ou dans votre compost, en mélange avec des déchets alimentaires.

VALORISEZ VOS VÉGÉTAUX AU JARDIN GRÂCE **AU BROYAGE !**

L'Agglo vous propose un service de broyage à domicile et vous offre **une heure gratuite (1 fois/an/foyer) !**

Les frais de déplacement restent à votre charge.

Information auprès de notre prestataire
Thierry Brossard - Côté Vert (Rorthais)
06 31 48 18 15 - tb.cotevert@gmail.com



À VOS MARQUES, PRÊTS, **COMPOSTEZ !**

L'Agglo met à disposition gratuitement un composteur par foyer. Inscrivez-vous à une réunion via le site www.agglo2b.fr

Vous pouvez également en fabriquer un très facilement à partir de palettes de récupération par exemple.

Pour plus d'infos sur le compostage, demandez le «*Petit guide pour un compostage réussi !*».



**Plus d'infos,
des questions ?**



BRÛLAGE DE DÉCHETS

**LE BRÛLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT !**

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental des Deux-Sèvres, cette infraction est passible d'une amende de 3^{ème} classe (450 € minimum).



☎ 05 49 81 15 15
www.agglo2b.fr